



Communiqué de presse de StopOGM du 3 mars 2010

Autorisation de cultiver la pomme de terre transgénique Amflora

StopOGM critique fortement le caractère anti-démocratique et dangereux de la décision de la Commission de l'UE présidée par M. Barroso. La pomme de terre transgénique Amflora présente des risques non mesurables (incertitudes) pour la santé et l'environnement. Elle est de surcroît inutile, car une alternative moins risquée présentant des caractéristiques similaires et mise au point par des méthodes de sélection conventionnelles existe.

StopOGM désapprouve fortement la décision de la Commission européenne d'autoriser la culture de la pomme de terre transgénique Amflora. Cette autorisation est la première depuis 1998, date de l'autorisation du maïs Mon810. Alors que ni les Etats membres, ni la majorité des consommateurs et des agriculteurs n'en veulent, l'imposition des OGM par cette Commission pro-OGM se fait sous prétexte « *d'innovation responsable* » comme annoncé par M. Barroso.

La pomme de terre transgénique Amflora (EH92-527-1) a été mise au point par l'entreprise allemande BASF voici 13 ans en utilisant des pratiques parmi les plus primitives de la modification génétique (utilisation d'un gène de résistance à un antibiotique comme gène marqueur). Elle a été modifiée par transgénèse afin de contenir plus d'amidon, sous forme d'amylopectine. L'amylopectine intéresse l'industrie pour la fabrication de textiles, béton ou papier. La culture est autorisée dans l'Union européenne à des fins industrielles et pour l'alimentation animale. Cette autorisation, extrêmement controversée, s'accompagne de trois autres pour l'importation de trois variétés de maïs génétiquement modifié : les variétés Mon863xMon810, Mon863xNk603 et Mon863xMon810xNk603.

Résistance à l'antibiotique kanamycine

La pomme de terre Amflora contient le gène nptII qui confère une résistance à l'antibiotique kanamycine. Alors que pour l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (AESAs) ce gène ne pose pas de problème, les experts de l'OMS recommandent de ne pas utiliser cet antibiotique hors du champ médical. Ils considèrent qu'il importe de le préserver en limitant la possibilité de création de bactéries résistantes par la diffusion du gène nptII. Ici la question du transfert de résistance à des bactéries présentes dans le sol n'est pas résolue.

Contamination des filières alimentaires

Deux ans après la demande d'autorisation pour la culture et la transformation industrielle d'Amflora, BASF déposait une seconde demande, pour l'alimentation humaine et animale, car comme le souligne l'AESA dans son avis du 7 décembre 2005, « *le pétitionnaire a conclu qu'il ne pouvait pas être exclu que cette pomme de terre transgénique et certains produits de transformation de l'amidon soient utilisés ou soient présents dans l'alimentation humaine* ». Eh oui, nul besoin d'être

agriculteur pour concevoir le fait que le ramassage de toutes les pommes de terre se trouvant dans le sol est impossible à l'heure de la récolte ! Reconnaisant donc que les filières de production et de transformation des plantes génétiquement modifiées (PGM) ne sont pas étanches, la proposition d'autorisation formulée par la Commission européenne sur le dossier concernait également l'alimentation humaine, mais, première dans l'histoire des autorisations, seulement en cas de présence fortuite ou techniquement inévitable, avec, dans ce cas, un plafond maximum de présence autorisée à 0,9% !

L'Amflora n'est pas nécessaire

En Allemagne, un projet mené par Emsland Group et Europlant a permis la mise au point, par des méthodes de sélection conventionnelles, d'une pomme de terre qui possède le même intérêt que la pomme de terre Amflora, à savoir une haute teneur en amylopectine. Cette nouvelle pomme de terre est donc une alternative moins risquée, car sans transgène, à la pomme de terre Amflora.

L'AESA, une agence frauduleuse ?

Cette décision est d'autant plus scandaleuse que les compétences et l'indépendance de l'AESA, sur laquelle la Commission s'appuie, sont fortement remises en cause par la communauté scientifique. En effet, les données fournies par les requérants ne permettent pas de conclure à l'innocuité des plantes génétiquement modifiées (PGM).

En ce qui concerne le MON810, plusieurs comités d'experts comme le Haut conseil pour les biotechnologies (HCB) en France ont montré que les décisions prises par l'AESA concernant le MON 810 n'étaient pas scientifiquement fondées, ce qui est très grave pour une commission d'experts. Ceci a conduit à des moratoires nationaux dans plusieurs pays alors même que l'UE autorisait les cultures. Qu'en est-il du dossier Amflora ? De plus, la Commission a récemment fermé les yeux sur le passage non autorisé de l'ancienne directrice du département OGM, Suzy Renkens, chez le groupe suisse Syngenta jusqu'à ce que le scandale éclate au grand jour. Ceci laisse planer le doute sur l'indépendance des experts. D'autant plus qu'aucun préavis défavorable sur une PGM n'a jamais été émis !

Pour plus d'informations sur le dossier :

Luigi D'Andrea, Biologiste PhD, secrétaire de StopOGM, +41 77 400 70 43